

LE COMPTOIR COOPÉRATIF ET LES "JEUNES CULTIVATEURS"

(Spécialement écrit pour le Bulletin de la Ferme)

L'Association des Jeunes Cultivateurs, fondée il y aura bientôt deux ans, devait s'intéresser à tout ce qui regarde l'Agriculture, et s'efforcer surtout de développer chez ses membres et chez les agriculteurs en général l'esprit de fraternité, d'association et de coopération.

Un an après sa fondation, en janvier 1914, ces jeunes gens réunis à Oka, constataient avec bonheur que déjà leur société avait fait un grand pas ; elle comptait en effet plus de trois cents membres, avait fait plus de 80 essais de semences sélectionnées dans les diverses parties de la Province, ce qui devait lui permettre de distribuer gratuitement à ses membres plus de 400 échantillons.

C'est une belle partie du programme de réalisée, et qui témoigne de l'intérêt de nos jeunes cultivateurs pour leur noble profession.

Cependant, ce n'est pas là tout le programme ; il y a une sphère ou l'action de nos membres doit se déployer avec un zèle tout spécial, c'est la coopération. Cette question est non-seulement à l'ordre du jour et devrait faire l'objet d'une attention spéciale au prochain congrès, mais constitue l'un des principaux articles insérés dans le programme d'étude que s'est tracé l'Association des Jeunes Cultivateurs.

« La Coopération », mot assez vague pour beaucoup de nos lecteurs, est un sujet dont l'étude est étendue et variée ; aussi, nous nous exposerions à travailler sans fruit si notre travail ne portait sur quelque chose de concret, afin de pouvoir, à mesure que nous acquérons une connaissance théorique, la nature en pratique ou du moins la voir appliquée pour en constater les avantages ou inconvénients. Les fondateurs ont prévenu cette difficulté quand ils ont proposé à notre étude le comptoir coopératif, aujourd'hui favorablement connu et qui l'était beaucoup moins alors.

L'Association des Jeunes Cultivateurs, dit notre prospectus, entend collaborer à toutes les entreprises agricoles nécessaires ; amélioration des semences, des terres, etc., etc., puis il ajoute : « Le Comptoir Coopératif est le sujet d'une étude attentive de sa part ».

Est-ce que l'on a répondu à cet article du programme ? Lui a-t-on donné l'attention que mérite un sujet si important ? Il n'est pas facile de répondre à ces questions ; après deux ans à peine, on ne peut juger encore du travail qui s'est fait, et si rien encore n'a été publié dans le *Bulletin de la Ferme*, ce n'est pas à dire que nos jeunes sont restés les bras croisés. Plus tard, j'aurai peut-être l'occasion de dire ce qui s'est fait dans la Province par le Comptoir Coopératif.

Mon but en écrivant cet essai n'est pas encore de donner une connaissance détaillée de cette société, mais uniquement d'attirer l'attention des lecteurs du *Bulletin* sur elle. Je veux que ce ne soit pas une inconnue parmi vous, que vous l'avez entendu nommer pour le moins ; je veux vous dire qu'elle mérite que vous vous en occupiez, et si quelqu'un de ses représentants allait dans votre village ou votre paroisse, les Jeunes Cultivateurs devront lui prêter leur appui et l'aider autant qu'ils le pourront.

Après quelques mots de définition du Comptoir, je tâcherai donc de vous faire comprendre d'abord ce que c'est, puis je donnerai quelques

raisons qui demandent de vous, de chacun de vous, un encouragement sincère et efficace.

Le Comptoir Coopératif — retenez bien ce nom-là — est une fédération des associations coopératives locales ou paroissiales et des cercles agricoles de la province de Québec. Cette définition nous donne tout de suite l'idée d'union. Cette fédération en effet pourrait s'appeler une Coopérative de coopératives... Dans une paroisse, plusieurs cultivateurs se donnent la main, se mettent ensemble pour acheter leurs graines de semence, leurs engrais, il est facile de comprendre qu'étant plus nombreux, ils achèteront en plus grande quantité, pourront acheter facilement du marchand de gros, et auront évidemment à meilleur compte.

Prenez maintenant les coopératives de votre paroisse, celles des paroisses environnantes, celles de toutes les paroisses de la province, supposez qu'elles puissent se donner la main, comme des individus, vous avez là la réunion, non pas de cultivateurs formant une coopérative locale, mais des coopératives elles-mêmes, que je puis appeler une « Coopérative de coopératives... »

Puisque la réunion d'individus est déjà une puissance chez le marchand de gros, vous pouvez supposer ce que sera la réunion de ces puissances liées ensemble. Quand toutes ces associations locales se seront ainsi ligüées, ce ne sera plus au marchand de gros qu'elles s'adresseront, c'est au producteur lui-même, d'où élimination d'intermédiaires, augmentation dans la qualité, facilité d'acheter ou l'on voudra... tous facteurs qui tendent à diminuer le prix d'achat.

Or cette réunion de plusieurs sociétés coopératives locales, de toutes celles de la province même, peut se faire, et cela, par l'intermédiaire du Comptoir Coopératif. Ce comptoir est un bureau central où convergent toutes les sociétés paroissiales et d'où il peut lui-même communiquer directement avec tous les groupes qui lui sont affiliés.

Je m'en tiens à cet exemple de l'achat en commun. S'il ne donne pas une idée complète sur la nature du Comptoir Coopératif, il donne au moins, je crois, une idée de ce qu'il est, — fédération d'associations paroissiales, — et de sa puissance, s'il est organisé et administré avec soin.

Ce développement que j'ai fait pour les achats en commun, je pourrais le faire pour la vente et toute autre transaction ou démarche faite dans l'intérêt de la classe rurale.

Voilà une excellente idée, mais en pratique, est-ce aussi facile qu'on le dit de réaliser ce vaste plan ? Non ; c'est même assez difficile, et il n'y a que des hommes dont le désintéressement, les lumières et le dévouement sont bien éprouvés qui peuvent réaliser cette œuvre capable de faire tant de bien.

Ces conditions de succès, nous les trouvons dans l'association dont je vous parle. Vous allez vous en convaincre par les quelques preuves d'autorité qui vont suivre. Je serai le plus bref possible.

Le Comptoir Coopératif qui a son siège social à Montréal, fut fondé en 1913, par un religieux du pays qui avait fait de la question rurale une étude approfondie ; qui a consacré à son œuvre de nombreuses années de labeur et y travaille encore de toutes ses forces. Le seul nom du fondateur que tous connaissent maintenant, le R. P. A. Bellemare, S. J., est déjà une recommandation. Le Révérend Père

a pris pour modèle une société semblable qui a fait sa marque, La Ligue des Paysans de Belgique, appelé aussi le *Bœrenbond*, que Son Éminence le Cardinal E. Mercier met au rang des plus belles œuvres sociales de son pays.

De plus, au début du Comptoir, Mgr l'Archevêque de Montréal, confiant dans l'avenir d'une association qui avait à sa tête des hommes droits et désintéressés, plein de dévouement et d'amour pour la noble classe agricole, voulut bien la recommander spécialement dans une lettre circulaire où il manifeste le désir que ses prêtres soient les « amis convaincus et zélés de l'œuvre nouvelle ».

Commencée sous de tels patronages, « l'œuvre nouvelle » ne pouvait que prospérer. C'est ce qu'elle a fait, et aujourd'hui trois ans à peine après sa fondation, son gérant peut mettre devant nos yeux, — ce qu'il a déjà fait d'ailleurs à Oka et à Québec, — un bilan d'affaires, à celui qu'offrait son modèle, le *Bœrenbond* de Belgique, après dix ans d'existence. Quand on connaît le succès qu'a eu cette belle association là-bas, ce ne peut être pour nous qu'un puissant encouragement.

Depuis, le Comptoir Coopératif a eu plusieurs adhésions nouvelles et approbations officielles qui lui permettront de se développer normalement. L'hon. M. Caron lui-même, notre ministre de l'Agriculture, fonde de grandes espérances sur cette œuvre, et ne doute pas de l'influence salutaire qu'elle peut avoir sur le mouvement qui se fait dans notre province en faveur de la Coopération, en préparant les esprits de la classe rurale à mieux comprendre l'avantage qu'il y a pour eux d'une union ferme et bien organisée.

A toutes ces recommandations d'un si grand poids, je ne puis résister à la tentation d'en ajouter une autre qui a d'autant plus d'autorité qu'elle vient d'un haut personnage. Il y a quelques semaines, en effet, les journaux reproduisaient une lettre de notre Vénérable Cardinal Bégin, adressée au R. P. Bellemare lui-même. Il y disait ceci : « Je ne puis que louer et bénir votre zèle en faveur de l'œuvre de la coopération rurale à laquelle vous donnez votre travail et vos efforts et dont vous augurez beaucoup de bien pour notre classe agricole... »

« Je vois avec grande satisfaction que le « Comptoir Coopératif aura plusieurs traits de « ressemblance avec la Ligue des Paysans « (*Bœrenbond* de Belgique), et qu'ainsi, il aura « non-seulement un but financier, mais aussi « un but éducatif : Travailler au progrès religieux, intellectuel, et économique de ses « membres, prendre à cœur leurs intérêts matériels et développer parmi eux leur instruction « professionnelle ».

« C'est pourquoi je bénis votre œuvre de « tout mon cœur, et souhaite avec vous que le « Comptoir Coopératif soit un des puissants « facteurs de notre vie nationale. »

Voilà les quelques considérations que j'ai voulu mettre sous vos yeux dans le simple but, comme je l'ai dit, d'attirer l'attention sur une œuvre éminemment bienfaisante et respectable. Elles aideront, je l'espère, à la mieux faire connaître. Je serai bien payé pour mon humble travail si j'ai pu attirer au Comptoir Coopératif quelques sympathies et lui aider à recevoir chez les Jeunes Cultivateurs l'accueil et l'encouragement qu'il mérite.

L. H.